



AGIR
pour
l'environnement

ENERGIE

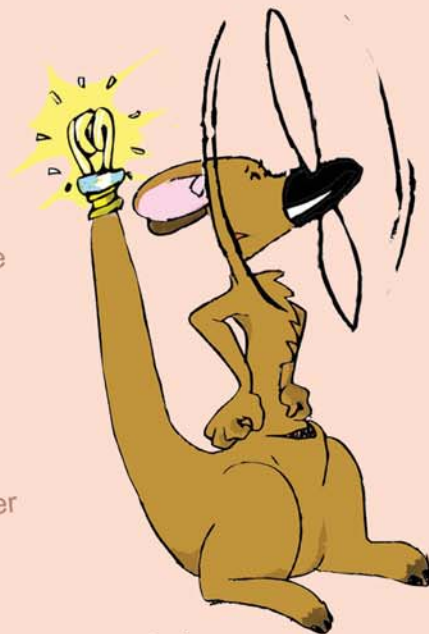
Mesure n°19 : Fixer un objectif de 20% d'énergies renouvelables d'ici 2020

Une stratégie de développement des énergies renouvelables a été adoptée grâce à l'impulsion de l'Union européenne, fixant à 20% l'énergie devant provenir de l'éolien, de l'hydraulique, du bois énergie, du solaire, de la géothermie... La France, égale à elle-même, tente de revisiter les textes communautaires pour les interpréter à sa façon. Par énergie renouvelable, la France tente d'imposer le principe d'une énergie sans carbone, à savoir l'énergie nucléaire ! Une telle interprétation conduit la France à prendre un retard considérable dans le domaine des énergies renouvelables. La France est désormais le seul pays à ajouter du nucléaire dans son mix énergétique alors qu'une politique durable supposerait au contraire une diversification des sources d'approvisionnement.

Pour justifier ce tout-nucléaire qui caractérise si bien la politique française, notre pays tente d'imposer l'équation « électricité égale énergie » et ce afin d'afficher une mythique indépendance énergétique, alors qu'il n'en est rien !

Le nucléaire répond à certaines demandes électriques bien spécifiques représentant 78% de son électricité, soit seulement 17% de sa consommation totale d'énergie. En s'entêtant dans le tout-électrique, l'Etat français prend le risque d'accroître sa dépendance à l'égard des énergies fossiles tout en donnant à penser qu'une politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables n'est pas nécessaire. Faute de diversification, notre dépendance pétrolière ira *crescendo* et ajouter des réacteurs nucléaires ne fera pas rouler les automobiles ! Si rien n'intervient pour arrêter cette dérive, notre pays va être confronté à une grave pénurie en dépit d'une option unilatérale privilégiant le tout nucléaire.

En acceptant la stratégie européenne destinée à augmenter ses capacités de production renouvelable, la France opérerait pour une énergie décentralisée destinée à une consommation locale. Ce faisant, l'acheminement sur de longues distances de l'électricité ainsi produite ne nécessiterait plus d'avoir recours à des lignes à très haute tension supportées par des pylônes qui défigurent les paysages. La décentralisation des moyens de production permettrait également de valoriser la cogénération qui allie production d'électricité et production de chaleur. Enfin, accepter l'objectif de 20% d'énergie renouvelable d'ici à 2020 dans le mix énergétique permettrait à la France de déposer des brevets à forte valeur ajoutée sur le marché international.



N.P. 2002